



EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du conseil municipal
de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

27

L'An **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **VINGT UN FEVRIER** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le quatorze février, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JULIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JULIEN, Maire
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Jean-Baptiste DELEBECQUE et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints
MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Cécile CHAMPION, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM., David HERRERO, Yoann COURSEL, Stéphane GAILLARD, Davy COATEVAL Aurélien CASTILLE, Mathieu ROCHETTE et Pierre DEMAISON.

Étaient excusés : Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JULIEN
M. Hugo CHAVANNE a donné procuration à M. Nicolas BALMONT.
M. Philippe CHAPPET a donné procuration à M. Pierre DEMAISON

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

LE CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-013

Modification n°2 du
Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal
Avis

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les dispositions de l'article L132-7 et suivants du code de l'urbanisme,

VU le dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) des Sources du lac d'Annecy,

CONSIDERANT le courrier du Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy sollicitant l'avis de la Commune sur la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi),

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission intercommunale ADS du 11 avril 2023,

CONSIDERANT la présentation en séance par Mme Godenir, Adjointe à l'urbanisme, du rapport de présentation de la modification n°2 du PLUi,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 27 voix pour

EMET un avis favorable sur la procédure du modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Sources du Lac d'Annecy.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Christine CLAUDE

Le Maire,

Marielle JULIEN

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le

